

PASSEPORT ENFANT - valable 5 ans
(pas besoin de l'enfant si moins de 12 ans car pas d'empreintes)

Renouvellement

- ⇒ Formulaire CERFA dûment complété en majuscule au stylo noir et signé ou pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et créer son espace
- ⇒ 17 € timbres fiscaux pour – 15 ans 42 € pour les 15-17 ans ou achat timbres dématérialisés sur <https://timbres.impots.gouv.fr> + imprimer le récépissé
- ⇒ 1 photographie d'identité de moins de 6 mois conformes aux normes en vigueur et réalisées chez un photographe professionnel – toute photographie non-conforme entraînera le rejet du dossier
- ⇒ Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
 Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 2 ans
 -- extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois
- ⇒ Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans + **copie**
- ⇒ Original + copie justificatif de domicile de **- 1 an** (EDF, France télécom) du représentant légal
- ⇒ Autorité parentale-----+ ⇒ original livret de famille + **copie**
 -- CNI ou passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 2 ans du représentant légal
 -- Jugement de divorce ou de séparation
 -- En cas de garde alternée, justificatif de domicile de moins de 1an des 2 parents ainsi que les 2 cartes d'identité en cours de validité
 -- Si l'autorité parentale est assurée par un tiers : CNI de la personne + décision de justice prononçant la délégation
- ⇒ En cas de perte ou de vol, établir une déclaration par le représentant légal

PASSEPORT ENFANT - valable 5 ans
(pas besoin de l'enfant si moins de 12 ans car pas d'empreintes)

1^{re} demande

- ⇒ Formulaire CERFA dûment complété en majuscule au stylo noir et signé ou pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr> et créer son espace
- ⇒ 17 € timbres fiscaux pour – 15 ans 42 € pour les 15-17 ans ou achat timbres dématérialisés sur <https://timbres.impots.gouv.fr> + imprimer le récépissé
- ⇒ 1 photographie d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes en vigueur et réalisées chez un photographe professionnel – toute photographie non-conforme entraînera le rejet du dossier
- ⇒ Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.
 Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 2 ans
 -- extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois
- ⇒ Original + copie justificatif de domicile de **- 1 an** (EDF, France télécom) du représentant légal
- ⇒ Autorité parentale-----+ ⇒ original livret de famille + **copie**
 -- CNI ou passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 2 ans du représentant légal
 -- Jugement de divorce ou de séparation
 -- En cas de garde alternée, justificatif de domicile de moins de 1an des 2 parents ainsi que les 2 cartes d'identité en cours de validité
 -- Si l'autorité parentale est assurée par un tiers : CNI de la personne + décision de justice prononçant la délégation